

Le Général Lafayette, éleveur de Mérinos : une histoire des pratiques d'élevage au domaine de Lagrange (1799-1834)

Raphaël DEVRED

Université Paris-Saclay, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines
47 Boulevard Vauban, 78280 Guyancourt
raphael.devred@universite-paris-saclay.fr

Résumé : Le Général Lafayette est célèbre pour ses actions militaires et révolutionnaires entre France et Etats-Unis d'Amérique. Sa vie d'agriculteur et d'éleveur est en revanche moins connue. Après avoir insisté sur le caractère politique qu'incarne l'activité d'élevage, cet article s'intéresse aux savoir-faire zootechniques du Général et à sa vie d'éleveur sur son domaine de Lagrange, dans la Brie. Après avoir évoqué l'état foncier de son domaine, nous étudions la singularité de l'élevage de Mérinos et des choix de conduite de troupeau du Général de 1799 à 1834. Loin du propriétaire absentéiste et conventionnel, la vie du Général Lafayette à Lagrange témoigne d'une originalité singulière entre France et Amérique. Ce renouvellement historiographique et ethnozootechnique sur le Général est permis par l'accès, la consultation et l'analyse des archives inédites du Général conservée par la Fondation de Chambrun.

Mots-clés : Général Lafayette ; agriculture ; élevage ; Mérinos ; amélioration ; croisement ; Seine-et-Marne.

General Lafayette, Merino sheep owner and gentleman-farmer: an history of husbandry practices on the estate of Lagrange (1799-1834). **Abstract:** General Lafayette is famous for his military and revolutionary actions in France and the United States of America. However, his life as rancher is less well known. After emphasizing the political nature of ranching, this article focuses on the general's zootechnical expertise and his life as a rancher on his estate in Lagrange in the Brie region. After discussing the land composition of his estate, we examine the singularities of Merino sheep farming from 1799 to 1834. Far from being an absent and conventional landowner, General Lafayette's life at Lagrange was marked by a singular originality between France and America. This historiographical and ethnozootechnical renewal of our understanding of the General life has been made possible by the authorization to access to General archives preserved by the Fondation de Chambrun.

Keywords: General Lafayette; agriculture; livestock farming; Merino sheep; improvement; crossbreeding; Seine-et-Marne departmental administrative district.

Introduction

En histoire rurale, une approche appréciée est de proposer une biographie thématique ou un chapitre de la vie agricole d'un personnage de l'histoire de France. Le récit traditionnel oppose une vie publique connue de tous, et la vie privée, qui le serait moins. Rien n'est moins sûr, ni exact. D'abord, ces récits sont fondés sur l'idée que l'on pourrait séparer l'individu, entre sa face publique et son visage privé. Un élément d'autant plus inexact lorsque l'on s'intéresse à des hommes de Cour ou d'État, où les rôles sont mêlés. S'il y a bien un acteur qui permet de faire tomber ce masque c'est le Général Lafayette et la relation à l'élevage qu'il a développé au domaine de Lagrange, en pays de Brie, en Seine-et-Marne.

Après sa participation aux révolutions américaines et françaises de 1776 et 1789, Lafayette est conduit à l'exil politique en Autriche, pourchassé par les autorités révolutionnaires. Au cours d'un séjour en prison difficile, qui a pour conséquences la mort de sa femme Adrienne de Noailles, Lafayette espère à une retraite politique. Ce rêve politique partagé par les époux prend racine dès 1780 et dont témoigne leurs correspondances. Lafayette songe notamment à une propriété américaine. Mais très rapidement, à partir de 1799 grâce à l'héritage de sa femme, le couple hérite du domaine de Lagrange, à Courpalay en Seine-et-Marne, dans le Sud-Est de l'Île-de-France (Figure 1). À quelques lieues de leur hôtel parisien, aux portes des lieux politiques, le Général y trouve un refuge politique de 1800 à 1834, année de sa mort.

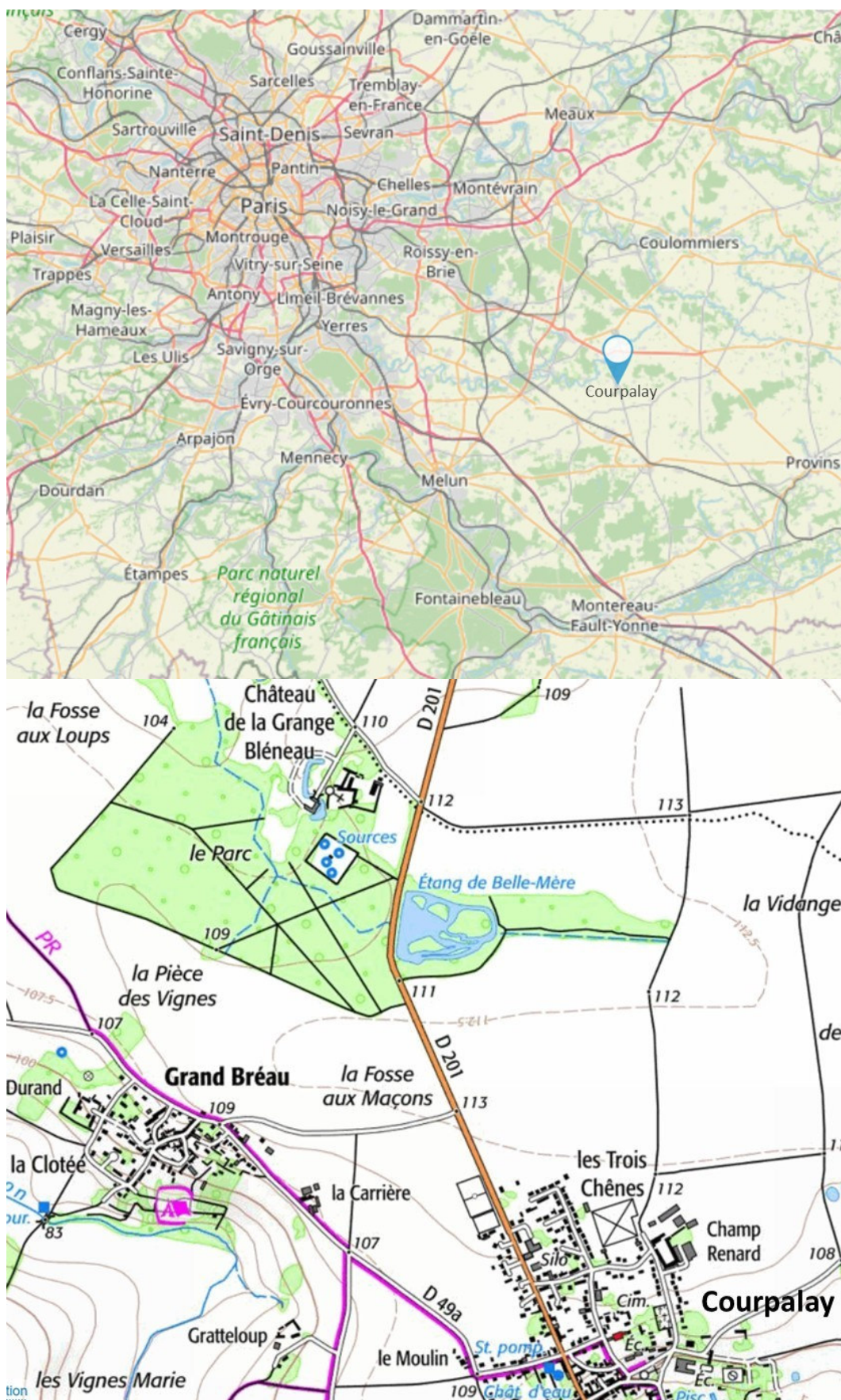


Figure 1. Localisation du domaine de Lagrange. – a) En haut, localisation de la commune de Courpalay, dans la Brie (fond de carte OSM). – b) En bas, localisation du château, aujourd'hui dénommé « de la Grange Bléneau », dans le secteur Nord de la commune (fond de carte IGN).

De 1792 à 1830, la succession des régimes autoritaires enterrent le projet émancipateur de la Révolution et confirment Lafayette dans son choix de rester loin des intrigues gouvernementales. Malgré quelques retours en politique, notamment en 1830, c'est par son réseau, sa correspondance et son action à Lagrange que le Général confirme son rôle d'opposant politique et de défenseur des valeurs de la liberté.

La posture de Lafayette – et plus largement d'un réseau politique transatlantique dont il est l'un des porte-parole entre les années 1770 et 1840 – n'est pas celle d'un « retour à la nature » misanthrope ou séparatiste. Lafayette n'abandonne jamais l'idée d'une France véritablement promotrice de l'idée de liberté, au-delà de celle de république. Comme la figure antique du Général Cincinnatus, et en suivant ses mentors et amis les Présidents Georges Washington et Thomas Jefferson, il s'agit pour Lafayette de faire un « retour en terre (Harrison, 2009) ». J'emprunte cette idée à l'écrivain américain Jim Harrison pour désigner un autre rapport aux choses : celui d'un retour à la réalité par un ancrage local et terrien. Dans le roman du même titre, la caractéristique de ce « retour » est pour le personnage principal d'être autant souhaité qu'imposé par des circonstances diverses.

En annonçant sa retraite, pour Lafayette et bien d'autres avec lui, c'est une manière détournée de faire de la politique en s'ancrant dans un lieu, de cultiver et la terre et des amitiés que l'on met en valeur, à la fois dans une dimension économique et politique mais également esthétique si ce n'est spirituelle. La pratique de la retraite est une tradition liée aux changements politiques des révolutions et contre-révolutions dont le XIXe siècle est fécond.

Ce faisant, ces allers-retours ont incité de nombreux propriétaires à s'investir dans l'amélioration agricole et zootechnique de leur temps pour occuper utilement leur temps et survivre aux agitations et aux menaces politiques et gouvernementales. L'une des missions que se donnent ces acteurs est bien de se rendre utile à leur société, localement pour plus largement, en collaborant à l'amélioration des connaissances, des terres et des bêtes. Ces essais et projets sont parfois réussis, d'autres fois moins, mais les échecs éclairent aussi l'histoire des sciences agronomiques, zootechniques et ethno-zootechniques.

L'une des tendances des années 1780 à 1850 est la mérinomanie, c'est-à-dire une passion soudaine et parfois exclusive pour les moutons Mérinos par les grands propriétaires promoteurs du progrès et de l'économie politique. Ce phénomène est partagé en Europe et dans les colonies, de l'Amérique à la colonie du Cap et l'Australie. Le terme de mérinomane apparaît à cette époque pour désigner ces *afficionados* du Mérinos, un terme plutôt moqueur si ce n'est critique au départ. Il est repris ici pour son pouvoir évocateur et comme outil méthodologique permettant de réfléchir à ces postures et aux choix techniques des propriétaires de Mérinos : quelles différences existent entre l'éleveur de Mérinos et ces utopistes dont la manie est le Mérinos ?

Il est parfois difficile de retracer l'activité agricole de ces propriétaires innovateurs du fait de la destruction ou de la disparition des archives. Une telle entreprise nous est permise pour le Général Lafayette, d'une part, grâce à la transmission du domaine dans la famille du Général ; d'autre part, la conservation puis la redécouverte des archives par ses héritiers, René et Josée de Chambrun. En 1956, le couple redécouvre les archives de Lafayette dans les greniers du château de Lagrange. Pendant plusieurs décennies, la famille travaille à la valorisation de ce trésor familial et historique. Aujourd'hui, ce patrimoine est conservé et mis en valeur par la Fondation de Chambrun et qui a accepté de nous ouvrir ses portes et les précieuses archives inédites du Général. D'autres documents complémentaires dispersés en France et aux Etats-Unis pourront compléter cette approche.

C'est dans la comptabilité et les registres de vente des Mérinos de la ferme nationale de Rambouillet que j'ai fait la rencontre du Général Lafayette comme acheteur et propriétaire de Mérinos. L'un des espoirs méthodologiques après avoir retracé l'histoire de la Bergerie nationale était de pouvoir poursuivre la piste des circulations zootechniques historiques. Ce retour dans les archives de la ferme et de Lafayette constitue une véritable opportunité intellectuelle pour restituer la part méconnue d'un tel personnage (Derex, 1978).

Le cas du Général Lafayette nous offre un cas précieux d'amélioration des races en pays briard dans les débuts de la mérinisation. Cette contribution s'intéresse donc aux pratiques d'élevage du Général à Lagrange et espère poser les jalons d'un travail plus large de reconsidération de la figure de Lafayette et des pères fondateurs de la liberté comme éleveurs-propriétaires (de mérinos) au siècle des Révolutions.

Lafayette, éleveur-propriétaire : le domaine de Lagrange

En 1799, Lafayette devient propriétaire du domaine de Lagrange grâce à l'héritage de sa femme, Adrienne de Noailles. Pendant plusieurs années, le couple s'attache à réunir le plus de terre autour du château. Cette politique d'acquisition est originale par l'ampleur des achats et par la méthode retenue : il semble que la plupart des acquisitions procèdent d'échanges avec les cultivateurs voisins. Si cette hypothèse est confirmée, elle démontrerait la libéralité du couple Lafayette, là où des propriétaires de la même époque se servent de leur fortune pour racheter sans concession la terre pour agrandir leur domaine.

Ce principe de constituer un vaste domaine est l'un des acquis de la politique anglaise des enclosures et de la grande propriété comme vectrice du progrès agricole. En cela, le Général se positionne dans la tradition classique du cultivateur fortuné, qui rachète des fermes qu'il loue pour produire un revenu. En 1806, le domaine se compose des fermes de La Basse-Cour (288,19 arpents), de Courpalay (188,90 arpents), de Champrenard (280 arpents), de Mainbertin (91,50 arpents) et de L'Ormois (150,33 arpents) soit près de 509,65 ha (998,92 arpents) (Fondation de Chambrun, 186A).

Dans un autre document, le total approche plutôt les 710 arpents soit 362,24 ha. Le domaine de Lagrange se compose du château et d'un ensemble de bâtiments et de jardin de 7,92 arpents, 70,09 de pâtures, 134,30 de bois, 416,02 de terres

labourables, 5,62 de prés, 8,61 de vergers, 23,06 d'osiers, 2,06 d'étangs, 9,06 de vignes, 19,49 de parcours, 7,05 de petites allées ; 6,75 de fossés (Fondation de Chambrun, 181). Cette diversité permet de rappeler le système de polyculture-élevage pratiquée par les élites. De plus, il permet de mettre en avant les cultures annexes et l'ampleur des aménagements de drainage (fossés) des terres et de l'économie générale de la ferme.

En 1830, dans son livre de comptes, Lafayette estime ses biens à 384 hectares (753 arpents). Dans ce document il livre aussi quelques commentaires dans un avant-propos sur son projet à Lagrange. Dans la même veine, Jean-Marie Heurtault de Lammerville livre lui-aussi l'équivalent d'un testament agraire, dans un long *Mémoire sur ma propriété de La Périssette*, en 1809, quelques mois avant son décès (1810) (Archives de La Périssette).

Lafayette écrit qu'il a dressé le bilan de sa politique foncière dans le livre de 1828 et écrit dans celui de 1830 : « ma prétention agricole se borne à obtenir un prix de fermage égal à celui de mes plus proches voisins et co-héritiers de la même propriété, en y ajoutant l'intérêt à 5% de mon attirail (Fondation de Chambrun, 186E) ». Peu spéculateur, donc, la posture du Général est aussi originale lorsqu'il met en réserve une partie de sa terre pour des expériences agricoles pionnières pour l'Académie d'Agriculture dont il est membre correspondant de 1804 à 1834.

Lafayette, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture

Le 2 ventôse an 12, soit le 3 mars 1804, Lafayette est inscrit comme membre associé correspondant de la Société d'Agriculture de la Seine, future Académie d'Agriculture. Le Baron Augustin de Silvestre lui adresse une lettre pour l'en informer le 5 ventôse an 12 (Fondation de Chambrun, 197A) : « Citoyen collègue, La Société d'Agriculture du Département de la Seine me charge de vous annoncer que dans sa séance du 2 de ce mois [2 ventôse an 12], elle vous a inscrit au nombre de ses associés correspondants. Vos profondes connaissances en économie rurale et le zèle que vous avez toujours montré pour le perfectionnement de ce premier de tous les arts ont déterminé les suffrages de la Société et lui sont un garant de votre acceptation et du fréquent envoi des renseignements utiles qu'elle attend de vous. Je me félicite, d'être en ce moment, l'organe de la Société et d'avoir trouvé cette occasion de vous offrir un

témoignage de ma parfaite estime. Le secrétaire de la Société, Silvestre. Je vous invite à me faire passer votre correspondance sous le couvert du ministre de l'Intérieur. »

Quelques temps plus tard, une lettre de Lafayette au Baron de Silvestre nous apprend les échanges entre les savants de la société : il reçoit des questionnaires sur l'état du prix du blé, l'état des troupeaux et du croisement avec le mérinos, les machines agricoles.

Le 15 avril 1819, Lafayette informe le baron Silvestre de la bonne réception de son diplôme de correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture (AAAF, n°1) : « J'ai reçu le diplôme de correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Le prix que je mets à cet honorable titre

ne peut être égalé que par mon désir de m'en rendre digne en poursuivant l'exploitation agricole qui m'a valu une si flatteuse marque de l'approbation de la société. »

De juillet 1824 à septembre 1825, Lafayette se trouve aux États-Unis pour une tournée commémorative. À son retour, il écrit notamment à Augustin de Silvestre (1762-1851), secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture ce qu'il y a vu en matière agricole (AAAF, n° 2) : « Parmi les continuelles jouissances de mon voyage aux états unis et les prodiges de création et d'amélioration, de prospérités publiques et individuelles qui ont enchanté mes regards, j'ai eu la satisfaction de voir que l'agriculture avait fait de grands progrès non seulement dans les anciens états mais aussi dans cette immense partie de la confédération que j'avais laissée déserte et presque inconnue [...]. J'ai rapporté trois veaux un mâle et deux femelles de la race d'Holkam qui m'ont été donnés par Mr Paterson de Baltimore, deux porcs mâle et femelle donnés par Mr Skinner, des dindons sauvages que j'ai reçus du général Kock et de Mr Thomson. Un taureau de la race d'Holkam, ainsi qu'un superbe dindon sauvage présent de Mr Thomson sont morts en route. Ces quatre amis et d'autres personnes ont bien voulu s'occuper de me faire des envois.

J'attends entre autres quelques-uns de ces oiseaux américains qu'on appelle cailles dans le nord, perdrix dans le sud et qui ne sont ni l'un ni l'autre, mais pourraient je crois se multiplier en France ; je n'en dirai pas autant des Hocos du Mexique dont on m'a fait présent à la Nouvelle Orléans et que j'ai placés sous la protection d'un tuyau de chaleur pour les garantir du froid de l'hiver. Il serait bien désirable de les acclimater peu à peu de manière à ce qu'ils puissent produire, et devenir oiseaux de basse-cour [...]. J'ai trouvé beaucoup de troupeaux mérinos aux états unis ; il y a eu dernièrement dans la Nouvelle-Angleterre une importation de béliers de saxe qui se sont fort bien vendus. Les bestiaux qu'on trouve non seulement dans la plupart des anciens états, mais dans les états de l'ouest et particulièrement ceux que l'Ohio arrose sont d'une beauté admirable. »

Ces éléments sont diffusés auprès du cercle éclairé qui compose la Société royale d'Agriculture lors d'une lecture de la lettre par le baron Silvestre lors d'une séance (AAAF, n° 3). Propriétaire-cultivateur épris de progrès agraire et de modernité politique, le Général Lafayette incarne aussi la figure d'un éleveur, attentif aux innovations scientifiques et au contexte local.

Lafayette, mérinomane ou éleveur ? Le métissage et l'amélioration des races ovines de Brie

Dès 1801, Lafayette engage un réaménagement des terres et des bâtiments de son domaine. Le vaste complexe architectural prévu annonce le projet d'équiper sa terre d'une série d'élevages et de troupeaux. Il est composé de granges (192 pieds de long sur 48 de hauteur), d'une chambre à fromage à la Grande Ferme ; d'une bergerie neuve (couverture de 78 pieds sur 18), d'un colombier, de la maison du vigneron, d'une vacherie et en mars 1806, les fondations de la nouvelle écurie sont posées (Fondation de Chambrun, 810, 811 et 822). C'est l'architecte Vaudoyer qui mène l'ensemble des chantiers de Lagrange. Lafayette intervient dans de nombreux aspects de la construction par un suivi fin des travaux.

Par exemple, vers 1810, Lafayette demande à Félix Ponsonnier son régisseur comment se déroulent les travaux de la bergerie (Fondation de Chambrun, 387 ter, n° 1) : « J'apprends avec surprise que les Bergeries ne sont pas lavées ; je t'avais ordonné positivement à Brulé ; dis-lui de ma part qu'au moment même où il recevra le nouvel ordre il ait à les faire nettoyer, et ne quitte pas jusqu'à ce que

cela soit fait. Tu lui diras aussi qu'il augmente dès demain la nourriture du troupeau, ayant soin que les brebis aient deux livres ½ en comptant la botte pour dix livres. Tu me manderas à combien la nourriture qui doit être augmentée plus ou moins partout a été réglée, c'est-à-dire combien de bottes à chaque bergerie par [assouvies] et combien par jour. En ce que les ouvriers n'ont pas encore fini les bergeries ? a-t-on placé les agneaux moutons comme j'en suis convenu avec Brulé ? Je lui avais dit aussi de faire usage de la machine à désinfecter dans toutes les bergeries aussitôt que le fumier serait ôté. Tu me manderas si cela a été fait. »

La bergerie rapidement édifiée permet l'accueil rapide d'un troupeau. En 1802, le général Lafayette achète un lot de mérinos à la Bergerie nationale Rambouillet : le bélier n° 78 antenais, acheté 327 francs ; le bélier n° 84 de 3 ans (300 francs) ; la brebis n° 129 de 4 ans (210 francs) ; la brebis n° 143 antenaise (250 francs) ; la brebis n° 146 de 6 ans (210 francs), soient 5 mérinos pour 1 297 francs. Dans les comptes de la ferme, en date du 4 messidor an 12 (23 juin 1804), Lafayette verse 372

francs à Adrien qui « a rapporté de Rambouillet » et « donné à Adrien pour son voyage à Rambouillet » 24 francs (Fondation de Chambrun, 110A).

En 1803, il augmente ce lot de trois brebis de Rambouillet : la brebis n° 107 de 3 ans (402 francs), la brebis n° 118 antenaise (200 francs) ; la brebis n° 121 de 6 ans (436 francs) et en 1804, il acquiert une génisse première métisse de la race sans cornes, nommée Frisonne, née le 27 Nivôse an 11 (315 francs), un taurillon premier métis, né le 6 Thermidor an 11 (361 francs), une génisse 1^{ère} métis, Mayence, née le 30 Thermidor an 10 (386 francs). En 1847, son fils Georges Washington Lafayette qui reprend le domaine à la mort de son père en 1834, achète deux béliers antenais (n° 12, à 600 francs et n° 13 à 440 francs) pour régénérer le troupeau. L'effectif du troupeau évolue par une série d'achat, à partir d'un lot de brebis de la race du pays. En cela, il suit la méthode d'amélioration prônée par le gouvernement par un métissage (croisement d'absorption) sur 3 à 4 générations, qu'il juge bien mieux adaptée à son pays et à son exploitation.

Lafayette décrit l'état de l'élevage dans son canton briard et de son troupeau au Baron de Silvestre (Fondation de Chambrun, 197A, n° 2) : « Beaucoup de troupeaux dans nos cantons sont mélangés de sang espagnol ; mais jusqu'à présent les cultivateurs paraissant peu sensibles à l'avantage des béliers purs mérinos sur les métis ; je n'ai conservé aucun de ceux-ci pour la reproduction et j'ai le plaisir depuis l'année dernière de voir plusieurs de mes voisins acheter des béliers de race. Mon exploitation a commencé par une charrue j'en aurai deux cette année et 4 dans un an. J'ai dû pour suivre cette proportion rechercher moins dans mon troupeau le profit que l'accroissement. Je n'ai guère qu'1/7^e de brebis pures quoique toutes soient fines et rien dans ma ferme ne mérite d'être cité. Cependant en comparant les dépenses, intérêts, pertes et gains avec que qu'aurait coûté et rapporté un égal troupeau de bêtes du pays beaucoup moins nourris je trouve que la différence des capitaux est aujourd'hui entre le triple et la moitié tandis que l'a valeur intrinsèque et le revenu de mon troupeau sont sans contredit plus près du quadruple que du triple ce qui prouve l'avantage de cette comparaison même dans le cas et au moment le moins favorable si dans le calcul des journées de travail la Société a compté les fêtes supprimées elle risque de se tromper, du moins pour le pays que j'habite et où ces fêtes sont comme autrefois des jours de désœuvrement. »

C'est lorsque Lafayette est absent de Lagrange, que l'historien en apprend le plus sur les pratiques d'élevage et le savoir-faire zootechnique du général. Le savoir oral quotidien échangé entre Lafayette, le régisseur et ses hommes sont enregistrés dans une série de lettres des années 1810 puis lors de son voyage américain. Dans celles-ci, il s'inquiète par exemple de la lutte et recommande la méthode du flushing (Fondation de Chambrun, 387 ter, n° 2) : « Comment va la lutte, ce que tu demanderas aussi au père Chassiaux. Je te commande qu'on soutienne bien les agneaux et les béliers et qu'on ne néglige pas l'avoine des béliers ».

Lafayette surveille les rations qui sont calculées et donne des conseils de bergers en véritable conducteur du troupeau (Fondation de Chambrun, 187 ter, n° 3) : « Si l'on compte les agnelles et les agneaux moutons, on verra que pendant mon absence ceux-in ont été plus nourris que les femelles, car seize bottes pour 92 agneaux sont plus que 19 bottes pour 135 agnelles et antenaises qui cependant, si l'en fait une différence, devraient avoir l'avantage. Je joins ici la note de ce qui doit être donné jusqu'à mon retour. Il faut qu'on ait soin de se tenir à la porte quand les brebis rentrent pour qu'elles ne se poussent pas trop, ce qui prévient les avortements. »

Un élément révèle qu'il est non seulement attentif au soin de ces bêtes, mais aussi à ceux du pâturage et des paysages de son domaine. Il veille par exemple à préserver la pelouse aux alentours du château (Fondation de Chambrun, 187 ter, n° 4) : « Je regrette que le gazon n'ait pas été en état d'être enté avant la pluie qui aurait si bien fait pour tout faire reverdir. Il faut, soit en bottelant sur place, soit de toute autre manière enter les meules tout de suite, car si elles séjournent longtemps nous aurons les plus vilaines plaques sur la pelouse. J'ai bien expliqué que le troupeau ne devait y passer qu'en courant pour manger les hautes herbes et qu'ensuite il faudra du repos [pour laisser] repousser. Le moment de fraîcheur aura été bon pour se passer sur le plateau près des mares qui a été mal fauché et où on a taillé tant de maitres brins qui ne tarderont pas à grillonner [*sic*]. »

En cas d'épizootie, le Général reste attentif et pratique les techniques les plus avancées de son temps en matière d'inoculation du clavel. Une pratique que le pouvoir royal à Rambouillet, en la personne de l'Abbé Tessier refusera de réaliser : le directeur de la ferme, Charles-Germain Bourgeois et le vétérinaire Houet désobéissent, sauvent le troupeau mais se font renvoyer pour avoir

démontré l'ignorance de Baptiste Huzard et Tessier, ces derniers ayant exprimé leur mépris envers les pratiques d'agriculteurs en écrivant que l'inoculation est ridicule : « Vous vous moqueriez de moi, M., c'est un traitement d'économe et non de vétérinaire (Houet, 1823, p. 7) ».

L'idée de cultivateur-propriétaire doit permettre de s'extraire de ces vues méprisantes : l'économe, est un gestionnaire de ferme, dont l'aspect comptable rappelle un statut social inférieur. Avec la reformation des systèmes de Cour au XIX^e siècle, les statuts de distinction demeurent d'actualité et sont même développés : en matière agraire, l'agriculteur est un propriétaire éclairé, porteur des idées de progrès, promoteur de l'économie politique contre de simples « exécutants » que seraient les cultivateurs professionnels : fermiers, métayers, laboureurs et journaliers (Derex, 1978, p. 97). Demeure donc la distinction aristocratique et nobiliaire entre le fait de *prendre un état* d'agriculteur ou de cultivateur-propriétaire, comme une vocation, plutôt qu'un *métier*, celui de cultivateur ou d'économe.

Comme Bourgeois à Rambouillet, Lafayette pratique également l'inoculation sur son troupeau ce qui atteste de la curiosité technique du général et de son pragmatisme au-delà des discours identitaires et méprisant sur la condition agricole cultivée par les élites de l'époque (Fondation de Chambrun, 397 ter, n° 5) : « Je te prie de m'envoyer des nouvelles fréquentes du troupeau et surtout de me mander si le claveau des agneaux est bénin et de la nature du claveau d'inoculation ou bien s'il est tel que le claveau des cinquante premiers malades ou des quatre moutons que nous regardons comme ayant échappé à l'inoculation. »

Dans sa jeunesse, Lafayette avait accepté d'être inoculé contre la variole. Faut-il faire un rapprochement entre ces deux gestes ? Restons prudents. Quelques indices contenus dans sa correspondance témoignent du réseau scientifique et technique auquel appartient Lafayette, lorsqu'il fait appel au vétérinaire Huzard (Fondation de Chambrun, 387 ter, n° 6) : « J'apprends avec grand plaisir le bien être du troupeau, et je vais consulter M. Huzard sur la maladie de trois agneaux. Comme il est possible qu'elle soit contagieuse, il faudrait séparer ceux qui seraient atteints [...]. Mon intention est de garder six ou huit béliers de ceux que nous appelions autrefois métis, parce qu'il va être reconnue que le troupeau de M. Bourgeois est pur. On ne prendrait les béliers ni parmi les descendants des bêtes de M. Garnot, ou M. Chassier, ni même parmi ceux des brebis de MM.

Sautreaux ou Silog. Je chercherai mieux celles de ces brebis qui existent encore pour les mettre à part, il sera temps de faire cela à mon retour qui aura lieu dans les derniers jours de la semaine prochaine. »

Lafayette démontre aussi sa rigueur dans la sélection des animaux et attend d'avoir l'authenticité de la pureté du troupeau fournisseur de ses bêtes pour faire les croisements (Fondation de Chambrun, 387 ter, n° 7) : « Dis au père Brulé qu'on peut châtrer les agneaux de taille, de formes, et de finesse commune ; mais il faut conserver les plus beaux et même les douteux jusqu'à mon arrivée. J'attends la décision sur la pureté du troupeau de M. Bourgeois de qui je tiens les brebis dont jusqu'à présent je n'avais pas conservé race. Il ne faut donc pas châtrer les beaux agneaux avant mon retour parce que vraisemblablement je pourrai les conserver. »

À la croisée de la conduite et de la sélection, Lafayette précise piloter les opérations zootechniques et surveille le potentiel fourrager de son domaine (Fondation de Chambrun, 387 ter, n° 8) : « Je m'occuperais alors de la castration des agneaux en attendant, il faut conserver bien soigneusement ceux qui n'ont pas été châtrés parce qu'ils seront déclarés bons à être employés ici comme béliers. Demande au père Brulé comment vient la pièce d'orge d'hiver et de navette, et s'il sait qu'elle donnera une bonne pâture pour le mois d'avril qui est le temps où je voudrais ménager le gazon afin d'avoir une petite fauche de bonne [...] au mois de mai. Comme l'escourgeon et la navette repoussent on pourra peut-être aussi y mener le troupeau et surtout les agneaux au mois de mars, ainsi que les brebis. C'est la première fois que je sème ce mélange ce qui me fait souhaiter de savoir comment il vient. »

Dans les années suivantes, Lafayette améliore son troupeau Mérinos-Briard avec d'autres béliers Mérinos, qu'il se fournit en France et en Saxe. À l'occasion de la tonte de 1828, nous découvrons le poids des toisons de ses béliers (Fondation de Chambrun, 193) : « N°1 beau bélier de Nass – 6 livres ; n° 2 bélier de St Denis – 7 l. ¼ (l'année dernière 6 l ¼) ; n° 3 petit saxon, 7 l. ½ ; n° 4 grands saxon 7 l. ½ ; n° 5 fils du petit saxon près de 9 livres ; 6 fils du petit saxon 9 livres (l'année dernière 8 l ½) ; 7 fils du petit saxon 7 l. 1.2 ; 8 fils du petit saxon 9 livres. »

Ainsi, Lafayette se fournit en Mérinos de Naz, une race issue d'une sélection par Girod et de Perrault de Jotemps. Cette liste associant Mérinos de Rambouillet, de Naz et de Saxe atteste des

pratiques de régénération à l'œuvre dans les troupeaux mérins des grands propriétaires et du développement du commerce international de mérinos. Cela rappelle aussi les investissements importants pratiqués par le général pour sa ferme et ses élevages plus largement. J.M. Derex écrit en 1978, sans citer de sources : « en 1811, le troupeau de moutons Mérinos comprenait 720 bêtes et 1 200 quelques années plus tard. De plus, la ferme comptait régulièrement 50 vaches et 150 porcs (Derex, 1978, p. 100) ». Au 20 février 1830, Lafayette possède un troupeau de 943 têtes, dont 11 grands béliers, 18 jeunes béliers ; 327 brebis ; 101 antenaises ; 255 moutons ; 231 agneaux d'un an. Le troupeau a été tondu le 9 juin 1829, il est alors

composé de 1 146 bêtes, dont des brebis laitières (Fondation de Chambrun, 186E, fol. 7 et 8).

En plus des ovins, il existe aussi 41 bêtes à corne issus de croisement entre vache du Devon, d'Holkam et Suisses ; trois ânesses et 76 cochons, purs ou croisés porcs américains. Le général se dote progressivement d'un cheptel très original issu de ses voyages et échanges avec les éleveurs américains : à côté des pintades, des pigeons, des canards de Barbarie et des poules normandes, il forme une ferme franco-américaine accueillant des dindons, des Hoccos du Mexique, d'oies sauvages du Mississippi, de canards de Louisiane dit branchus, et même un alligator qu'il fait établir dans une cage dans les fossés du château.

Conclusion : le héros des deux mondes en éleveur-propriétaire

En développant une France-Amérique de l'élevage et du progrès agricole dans son domaine, le Général Lafayette se distingue en bien des manières des autres mérinomanes et agriculteurs du début du XIXe siècle. Souhaitant se rendre utile, il procède à des croisements efficaces afin de mettre à disposition des animaux métissés pour les cultivateurs alentours. Ainsi, démontre-t-il sa volonté de véritablement participer de la diffusion des races améliorées. Contrairement à lui, à la même époque, beaucoup de mérinomanes préfèrent un élevage pur mérinos, ce qui empêche les cultivateurs les plus humbles de se doter de bêtes de race. Ces élevages purs disparaissent souvent à la mort de l'innovateur du fait du coût dispendieux de ces fermes. Lafayette se distingue ici par la fidélité et la cohérence de son projet zootechnique.

Au titre de ces expériences et de ce savoir-faire très original, le général Lafayette se distingue par ses connaissances et son implication technique quotidienne dans l'élevage. Que ce soit le naturaliste Daubenton, l'Abbé Tessier, ou leurs contemporains, dont les travaux sont très théoriques. Les décisions techniques quotidiennes sont plutôt le fait de leurs bergers que des savants. Lafayette se démarque par une approche d'éducateur de bête à laine selon l'usage en vigueur à l'époque.

Cette approche singulière est permise au général par une curiosité personnelle ancienne pour l'agriculture (dès 1780), par l'échange avec un réseau large de propriétaires, d'agriculteurs, de cultivateurs et d'hommes de l'art, de l'Europe à l'Amérique, mais aussi par son statut politique : retiré de la vie de Cour, dont il était membre avant 1789, il peut se livrer à des travaux innovants, en se souciant beaucoup moins des jugements moraux qui lui seraient adressés par ses pairs. Le temps dont il dispose pour visiter son domaine tous les jours après avoir rédigé et lu une vaste correspondance sont autant d'indices d'un travail suivi et sérieux de la chose rustique, de l'art de l'élevage et de la volonté de faire progresser l'amélioration des bêtes à laine en particulier et de l'agriculture en général.

Il reste presque tout à découvrir de cette passion politique qu'est l'agriculture pour le Général Lafayette. Ces pages sur son savoir-faire d'éleveur-propriétaire et de mérinomane, à la fois technique et impliqué, offrent une première mesure de la posture d'un homme engagé, attentif à ses hommes et à ses bêtes. Loin du propriétaire absentéiste et conventionnel, la vie du général Lafayette à Lagrange témoigne d'une originalité singulière entre France et Amérique, que de nouvelles enquêtes devraient pouvoir préciser pour les autres secteurs de sa gestion domaniale.

Remerciements

L'auteur tient à remercier chaleureusement Pierre del Porto, Nadine Vivier et Bernard Denis pour leur invitation à la journée conjointe SEZ/AAF de juin 2024. Il adresse également sa grande reconnaissance à MM. Vincent Bouat-Ferlier et Bruno Roman, de la Fondation René et Josée de Chambrun pour leur accueil,

leur intérêt et leur soutien dans ce premier travail consacré au général Lafayette et ses héritages. Sans eux, ce travail n'aurait pas pu voir le jour. Que M. Emmanuel de Lammerville soit vivement remercié pour son soutien, la mise à disposition de ses archives et pour sa venue à la journée d'études de juin 2024.

Références

N.B. Les numéros (n°) sont attribués aux documents d'archives par l'auteur pour cet article, il ne s'agit pas des références archivistiques officielles.

Archives de l'Académie d'Agriculture de France :

- n°1 : Lettre de Lafayette au baron Silvestre, Paris, 15 avril 1819.
- n°2 : Lettre de Lafayette au baron Silvestre, La Grange, 12 décembre 1825.
- n°3 : Lettre du baron Silvestre au général Lafayette, Paris, 30 décembre 1825.

Archives de la Fondation René et Josée de Chambrun (Fondation Chambrun):

- 110A : Livre de compte, fol. 12r.
- 181 : Tableau récapitulatif des parcelles de Lagrange, ordonnées par type de culture, s.d.
- 186A : Fermes dépendantes de La Grange Bléneau, les plus proches du château et note relative aux fermes du Bouchet et de La Cour de Courpalay
- 186E : Livre de compte, résumé pour l'exploitation de 1830, précédé d'un avant-propos.
- 193 : Elevage de moutons à Lagrange, note sur les toisons des béliers.
- 197 A :
 - n°1 : lettre de la Société Libre d'Agriculture de la Seine à Lafayette, Paris, le 5 ventôse an 12.
 - n°2 : lettre de réponse de Lafayette au baron Silvestre, Lagrange 29 pluviôse an 13.
- 387 ter :
 - n°1 : lettre de Lafayette, s.l.n.d., pièce 21.
 - n°2 : : lettre de Lafayette à Julie, Paris, 28 juillet 1811.
 - n°3 : lettre de Lafayette, s.l.n.d., pièce 23.
 - n°4 : lettre de Lafayette à Félix Pontonnier, Aulnay, samedi 6 juin 1812.
 - n°5 : lettre de Lafayette, Paris, lundi au soir, pièce 24.
 - n°6 : lettre de Lafayette à Félix Pontonnier, Paris, le 28 février, pièce 44.
 - n°7 : lettre de Lafayette à Félix Pontonnier, Paris, 25 février.
 - n°8 : lettre de Lafayette à Félix Pontonnier, Paris, 24 février.
- 810 : Travaux à Lagrange : mémoires d'ouvrages de maçonnerie effectués à la ferme et au château ; comptes ; quittances de paiement ; mémoires de travaux, mémoires de journées, notes de compte, mémoires de fournitures, 1800-1806.
- 811 : Travaux à Lagrange : mémoires d'ouvrages de maçonnerie effectués à la ferme et au Château, 1808-1809.
- 822 : Relevé des ouvrages exécutés à Lagrange près Rozoy pour le général Lafayette depuis le 27 Pluviôse an 9ème jusqu'au 1er Floréal an 11ème sous la direction du citoyen Vaudoyer architecte des Travaux Publics.

Archives privées de La Périssette, famille de Lammerville :

Heurtault de Lammerville (1809) *Mémoire sur ma propriété de La Périssette*.

Bibliographie

- Houet J.H. (1823) *Exposé de quelques circonstances qui ont précédé et suivi l'inoculation du clavel sur le troupeau de la Ferme royale de Rambouillet*. Rambouillet, Leroux-Faguet.
- Dereux J.M. (1978) La Fayette agriculteur. *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du Pays de Meaux* 29, 95-101.
- Harrison J. (2009) *Retour en terre*. Paris, Christian Bourgois.

